
PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

RECU DE L'ANTICLÉRICALISME

Les catholiques canadiens ne peuvent se désintéresser de la lutte menée par la maçonnique Ligue de l'Enseignement, en France, pour arracher aux familles des soldats français morts pour la patrie l'âme des orphelins laissés par ces héros.

Dans un Congrès tenu à Paris les 20 et 21 mai 1916, la Ligue sectaire, dont M. Maurice Barrès, qui n'est pas catholique, a écrit que, depuis trente ans, aucune mesure relative à l'enseignement n'a été édictée qui n'ait reçu l'estampille de ce groupement", faisait, par la bouche de son rapporteur officiel, cette déclaration bien hypocritement maçonnique: " Il faut que les orphelins de la guerre soient les pupilles de la Nation avant d'être les pupilles d'une Église quelle qu'elle soit, et il faut que l'Etat y puisse tenir la main. "

C'était exprimer l'espoir de voir mettre en action, dans la loi sur les Orphelins de guerre, à ce moment soumis à l'étude du Sénat français, la théorie révolutionnaire de l'Etat père de famille.

Sous la dictée de ce Congrès maçonnique, le gouvernement insérait dans le projet de loi le fameux article 22, qui mettait tous les orphelins de guerre sous la tutelle d'un délégué préfectoral, *au point de vue tant matériel que moral*. On assurait ainsi l'éducation maçonnique de tous les enfants des soldats tombés au champ d'honneur, et la secte s'emparait, *au nom de la loi*, de l'âme de milliers de petits Français.

Effrayés à bon droit par la menace de voir se consommer une pareille iniquité, au sein du Parlement, les catholiques français, répondant à l'appel énergique de l'épiscopat, s'empressèrent de signer une pétition protestataire, qui se couvrit, en peu de temps, de 150,000 noms et qui fut présentée au Sénat par M. de Lamarzelle.